

**DELIBERATION N°2021-113 / CCOG-PAOG**

**relative à la prise en charge des frais de déplacement liés au voyage d'étude agro-transformation en Guadeloupe organisé par la CCOG- PAOG**

L'An Deux Mille vingt et un, le lundi huit novembre, à quinze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle de la Maison Familiale Rurale d'Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEIE Jules, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	16
Absents	29
Procurations	03
Votants	19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 2 novembre 2021.

**Publié le :**

**PRÉSENTS :**

- M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme BARTEBIN Barbara - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme VOORHUIZEN Sharon.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

- Mme CHARLES Sophie a donné procuration à M. DEIE Jules,  
- M. BENTH Albéric a donné procuration à M. ALPHONSE François.  
- Mme APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill

**ABSENTS EXCUSES :**

- Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme BOURGIGNON Arène - Mme CHARLES Sophie - M. FERREIRA Jean-Paul - M. GABY Claude

**ABSENTS :**

- M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Eseline - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEGLAS Sylviana - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. THOMAS Frank - M. TOPO Lama - M. YA Tchoua

Monsieur DEIE Jules ouvre la séance. Conformément aux dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame SOBAÏMI Marie-chantal, Conseillère communautaire**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

**Délibération n°2021-113 / CCOG-PAOG**  
**relative à la prise en charge des frais de déplacement liés au voyage d'étude agro-**  
**transformation en Guadeloupe organisé par la CCOG- PAOG**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1412-1, L2221-1, L2221-3 à L2221-7, L2221-9, L2221-11 à L2221-14, L2333-1, R2221-1 à R2221-14, R2221-16 à R2221-17, R2221-63 à R2221-94 ;

VU le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L654-1, L654-4 à L654-7, L654-9 à L654-11, L654-21 à L654-22, L654-25, L654-27 ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2020-33 du 17 Février 2020 relative à la poursuite des actions du dispositif d'appui à la filière agro-transformation de l'Ouest Guyanais.

VU la note d'opportunité interne 62-2020 du 25/08/2020 relative à l'organisation d'un voyage d'études avec les agro-transformateurs Guyanais en Guadeloupe par le PAOG

VU l'acceptation de l'appel à projet de la mesure 1.2.2 du PDRG 2014-2020 et la signature de la convention par l'ensemble des parties le 23/04/2021 ;

VU la délibération n°2020-74/CCOG-RH du 18 décembre 2020 relative aux modalités de prise en charge des frais de séjour et de déplacement des agents de la CCOG et des intervenants extérieurs

Ce voyage d'étude, prévu du 1er novembre au 8 novembre 2021, a pour objectif l'amélioration des performances techniques et économiques des agro-transformateurs de Guyane par la valorisation des produits traditionnels. Sa durée est fixée à 8 jours de stage par stagiaire en Guadeloupe et de deux jours de restitution après le voyage.

Le programme est le suivant :

1. Deux jours de formation : formations techniques autour des produits traditionnels ;
2. Visites d'entreprises agroalimentaires : les transformateurs pourront visiter des entreprises de production de produits traditionnels de Guadeloupe afin d'échanger sur les différentes techniques et moyens de production ;
3. Visites d'organisation de professionnels de l'agroalimentaire afin d'échanger sur les différentes alternatives mises en place pour avoir accès aux services d'appui de la filière, et comprendre comment s'organise le travail collectif autour de l'agroalimentaire ;
4. Visite de fournisseurs et de circuits de commercialisation, dans le but d'établir des partenariats et de comprendre les circuits de fournisseurs des Antilles-Guyane ;
5. Restituer les apprentissages du voyage d'étude pour initier l'effet d'entraînement : Dans chaque bassin de vie à savoir celui des transformateurs du Nord-Ouest de Guyane, et du Sud-ouest sera organisée un atelier des transformations de restitution du voyage d'étude.

Durant cet atelier les transformateurs stagiaires ayant participé au voyage d'étude auront la charge de réaliser des transformations vues en Guadeloupe, en s'adaptant au contexte local et au matériel à disposition. Cet atelier sera suivi de la projection du film du voyage d'étude et cette journée sera clôturée par un échange entre les transformateurs.

Ce voyage est subventionné à 100% car la CCOG est un des lauréats de l'appel à projet de la mesure 1.2.2 du PDRG 2014-2020.

Nous avons reçu 25 dossiers provenant de l'ensemble de la Guyane, les participants ont été sélectionnés dans la limite de 15 participants via une grille de sélection à points.

Voici la liste des participants pour ce voyage d'études :

	Prénoms et Noms	Projet/ structure	Lieu de vie
1	Marie Line Janot	Association KUDAWYADA Transformation d'huile d'awara et valorisation du manioc en confiture kasilipo etc	Awala Yalimapo
2	Margarita HERNANDEZ CAMON	Agricultrice avec Projet de valorisation de sa production	Montsinéry
3	Sophie PRADAL	Transformation de fruits en village amériendiens	Maripasoula - Taluen
4	Vanderlene BEAUSOLEIL	transformations des produits de l'abattis Maripasoula	Maripa-Soula
5	Mayukwale YAKALELA	Transformations des fruits et légumes Antecume Pata	Maripasoula - Antecum Pata
6	Julianie Charbonnier	OAT transformatrice de liqueur (Héritaj)	Saint laurent du Maroni
7	Béatrice Lau XIONG	agricultrice et transformatrice de cupuaçu	Iracoubo
8	Roma GALAUD	OAT transformatrice de sirop, jus, glace, liqueur ( Chez Roma)	Saint laurent du Maroni
9	Sofia MARTY	transformation de manioc et tubercules	Roura
10	Jean Richard Augustin	Technicien du Groupement des agriculteurs d'Apatou	Apatou
11	Sophie Merlin	organisatrice du Marché de Mana (jeudi soir)	Mana
12	DORDONNE Cathy	Transformation de légumes, et fruits pour la restauration collective/privé ou public	Saint laurent du maroni
13	RAMDAJAL Gieta	Transformation des sauces à base de légumes	Matoury
14	RAMDAJAL Ivonne	Transformation des sauces à base de légumes	Matoury
15	Arthur Chatel	Projet de reconversion professionnelle : valorisation transformation se tubercules en farines et valorisation des farines	Mana

Et la liste des accompagnateurs sélectionnés pour leurs compétences dans le domaine de l'agro-transformation :

1	Stécyna KIKI	Pôle agroalimentaire de l'Ouest Guyanais	Mana
2	Rafael SAHIT	Pôle agroalimentaire de l'Ouest Guyanais	Mana
3	Maelys TAPE	Chargée de mission valorisation des invendus et commercialisation	Mana/Javouhey /SLM
4	Mastergie NDIDISA	Cheffe de projet Agroaliminaire à la Mairie de Maripa-Soula	Maripasoula
5	Elsa Ricote	Directrice copfleg	Javouhey

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- D'Approuver la liste des participants et accompagnateurs présentés
- D'Approuver la prise en charge des frais de déplacement relatif ce déplacement, conformément aux modalités définies dans la délibération n °2020-74/CCOG-RH relative aux modalités de prise en charge des frais de séjour et de déplacement des agents de la CCOG et des intervenants extérieurs.
- D'autoriser la présidente ou son délégué modifier la liste des participants en cas de désistement ou empêchement ayant lieu après la présente décision du conseil communautaire .
- D'autoriser la Présidente ou son délégué La présidente ou son délégué à signer tous les documents administratifs et contractuels se rapportant à cette opération et son bon déroulement.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

**APPROUVE** la liste des participants et accompagnateurs présentés

**APPROUVE** la prise en charge des frais de déplacement relatif ce déplacement, conformément aux modalités définies dans la délibération n °2020-74/CCOG-RH relative aux modalités de prise en charge des frais de séjour et de déplacement des agents de la CCOG et des intervenants extérieurs.

**AUTORISE** la présidente ou son délégué modifier la liste des participants en cas de désistement ou empêchement ayant lieu après la présente décision du conseil communautaire .

**AUTORISE** la Présidente ou son délégué La présidente ou son délégué à signer tous les documents administratifs et contractuels se rapportant à cette opération et son bon déroulement.

VO TE => Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**LE 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**  
  
**Jules DEIE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*